

aujourd'hui, trentième jour du mois de janvier l'an  
 sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république  
 française, à six heures du soir, j'ai vu moi Louis Joseph  
 Délatour, membre du conseil général de la commune de  
 Metz, élu le deux de décembre dernier pour  
 dresser les actes destinés à constater les naissances,  
 mariages, et décès des citoyens, ont comparu en la salle  
 publique de la mairie commune de Metz, Philippe  
 Louis Macor domicilié dans la dite municipalité de  
 Metz, lequel atteste de Louis Valentin Moutberon  
 et Marie Charlotte querguant âgé de cinquante quatre ans  
 et de Marie Charlotte querguant âgé de cinquante  
 deux ans, femme de Jacques Faust domicilié tous deux  
 dans le département de la Sarre, municipalité  
 de Metz, à déclaré à moi Louis Joseph Délatour,  
 officier public que Marie Charlotte Moutberon  
 en légitime mariage, est accouchée ce jour d'un enfant  
 mâle dans la maison de son père à Metz, d'un  
 enfant mâle qui me présente, et auquel il a donné  
 le nom de François Joseph d'après cette détermination  
 que le citoyen Louis Valentin Moutberon, et Marie  
 Charlotte querguant ont certifié conforme à vérité  
 et la représentation qui me a été faite de l'enfant  
 dénommé, j'ay rédigé en vertu des pouvoirs qui  
 me sont délégués le présent acte que Louis Valentin  
 Moutberon a signé avec moi, Philippe Louis  
 Délatour, et Marie Charlotte querguant ont  
 déclaré de leur savoir, ni signer de leur gré  
 fait en la maison commune de Metz le jour  
 et au lieu susdits.

Louis Joseph Délatour, officier public  
 L. Moutberon, ofm.

N.1793.1.31

aujourd'huy , trenteunieme jour du mois de janvier mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la republique francaise , a cinq heures du soir pardevant moi louis joseph delatour membre du conseil général de la commune de wizerne , élu le deux de decembre dernier pour dresser les actes destinés a constater les naissances, mariages , et decés des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune de wizerne, philippe lereux maçon domicilié dans la ditte municipalité de wizerne lequel assisté de louis valentin montheron chirurgien accoucheur , agé de soixante quatre ans et de marie charlotte querquant agée de cinquante deux ans, femme de jacque fenet domiciliée tous deux dans le departement du pas de Calais, municipalité de wizerne , à déclaré a moy louis joseph delatour officier public que marie jeanne le moine son epouse en legitime mariage , est accouchée cejour d'huy a onze heure du matin dans sa maison situé a wizerne, d'un enfant mâle quil ma présenté , et auquel il a donné le prenom de françois joseph d'après cette decalaration que les citoyens louis valentin montheron , et marie charlotte querquant ont certifié conforme a la verité et la représentation qui ma été faite de l'enfant denommé , j'ay redigé en vertu des pouvoir qui me sont delegués le present acte que louis valentin montheron a signé avec moy , philippe lereux, pere de l'enfant , et marie charlotte querquant ont déclaré ne scavoir ecrire , ni signer de ce interpellé fait en la maison commune de wizerne le jour mois et an cidessus / *Delatour officier*  
*l. v. motheron, ofm. public*